

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1688>

Les femmes et le sport

- EPS et Sport
- Actions particulières
- Opération Â« Vis ta vie de supporter Â»
- Egalité Homme Femme et sport
-



Date de mise en ligne : vendredi 25 janvier 2019

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Par Frédérique Thomas

- 1. Propos liminaires**
- 2. Un peu d'histoire**
- 3. Des constats**
- 4. Des avancées importantes**
 - 4.1. Sur le plan national**
 - 4.2. Une réelle prise en compte de la pratique sportives des femmes : la conférence permanente du sport féminin**
 - 4.3. Sur plan européen**
- 5. Le pôle ressource national (PRN) « sport, éducation, mixités, citoyenneté »**
- 6. La place du sport féminin dans les politiques sportives locales**
- 7. Eléments de réflexion**

1. Propos liminaires

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives. Cependant, même si elle augmente, la pratique féminine licenciée reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes.

Le développement de nouveaux freins culturels, (par exemple d'ordre communautaire), dans les quartiers sensibles entraîne une lente exclusion des jeunes filles dans les quartiers sensibles. Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition.

Pour autant, le ministère des sports mène une politique volontariste pour développer la pratique féminine et pour favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives.

2. Un peu d'histoire

Les femmes ont toujours pu pratiquer un sport, à toutes les époques. Aussi les femmes étaient-elles libres de participer à n'importe quelle compétition durant l'Antiquité, à la seule condition de ne pas prendre part aux exercices masculins.

A partir du XIXe siècle, la reconnaissance des femmes dans le sport n'est plus acquise. Les autorités sportives et politiques développent une hostilité croissante à l'encontre de la gente féminine et déclarent l'interdiction de certains sports aux femmes pour de fallacieuses raisons médicales : corps trop fragile, dangers liés aux pratiques trop brutales, santé trop frêle...

Les vraies raisons de ces interdictions dérivent en fait des moeurs conservatrices qui exigent qu'une femme ne se donne pas en spectacle.

« Que les jeunes filles fassent du sport entre elles, dans un terrain rigoureusement clos, inaccessible au public : oui d'accord. Mais qu'elles se donnent en spectacle, à certains jours de fêtes, où sera convié le public, qu'elles osent même courir après un ballon dans une prairie qui n'est pas entourée de murs épais, voilà qui est intolérable ! Â », avait ainsi déclaré Henri Desgranges, créateur du Tour de France et journaliste français du début du XXème siècle.

C'est avec les Jeux Olympiques de 1900 que les femmes ont pu effectuer un timide retour compétitif : quelques sportives parviennent à se faire une place auprès des médias. C'est le cas de Suzanne Lenglen dans les années 1920, joueuse de tennis française dont la réputation n'est plus à faire.

Aujourd'hui encore, les femmes sportives n'ont pas le même type de notoriété médiatique. Il aura fallu attendre l'engouement soudain pour la Coupe du monde 2011 de football féminin pour que les sports dits masculins commencent à s'ouvrir, un peu, aux femmes.

Et pour que l'on prenne conscience que le football féminin existe officiellement depuis 1971, officieusement depuis 1919 déjà...

3. Des constats

Parmi les femmes de 15 ans ou plus, deux sur trois pratiquent au moins une activité physique et sportive contre quatre hommes sur cinq (1). Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition.

Au 31 décembre 2009, 37 % des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles sont des femmes (2).

L'accès des femmes aux postes à responsabilité(s) reste difficile et ce plus on progresse dans la hiérarchie. Ce constat de la sous-représentation féminine aux postes de responsabilité électorale est également observé en matière d'encadrement technique.

A titre de simples illustrations, au 31 décembre 2009 :

- " 15,5% des conseiller(e)s techniques régionaux (CTR),
- " 18,3% des conseiller(e)s techniques nationaux (CTN),
- " 11,1% des entraîneurs nationaux (ales) (EN)
- " 5% des directeurs techniques nationaux (DTN) sont des femmes.

Enfin, l'accès des femmes aux formations et aux métiers du sport reste encore insuffisant.

En 2008 :

- " 23% des titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur (trice) Sportif (ve) 1er degré (BEES 1)
- " 17% des titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur (trice) Sportif (ve) 2e degré (BEES 2) étaient des femmes.

Au cours des vingt dernières années notamment, le CIO, en coopération avec les Fédérations Internationales de sport concernées (FI) et les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), a tout fait pour que le programme olympique féminin soit étoffé. La décision prise par le CIO de s'assurer que tous les sports demandant à être admis au programme olympique comportent des épreuves féminines est venue renforcer cette tendance.

Par ailleurs, en 1981, à l'initiative de l'ancien président Juan Antonio Samaranch, qui souhaitait que des femmes soient cooptées membres du CIO, l'organisation a commencé à oeuvrer en faveur de la présence des femmes à des postes de direction dans le sport. À l'heure actuelle, sur les 107 membres actifs que compte le CIO, 24 sont des femmes.

La Charte olympique a été amendée afin de contenir, pour la première fois de son histoire, une référence explicite à la nécessité d'oeuvrer dans ce domaine :

« Le rôle du CIO est d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en oeuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes (3) ».

Si, en France, les femmes sont de plus en plus nombreuses à être licenciées d'une fédération sportive, la féminisation du sport ne se retrouve pas forcément dans la pratique de haut niveau.

En France, elles sont 2 400 aux côtés de leurs 4 600 homologues masculins. C'est 2 % de plus qu'il y a dix ans. Lentement, les femmes investissent le sport de haut niveau, tel qu'il est défini par le ministère des sports.

Un sportif de haut niveau n'est pas obligatoirement un sportif professionnel. Il le devient à partir du moment où il est rémunéré pour la pratique de son sport (avec un salaire que lui verse son club ou la fédération, des sponsors...). Les hommes ont beaucoup plus souvent le statut de joueurs professionnels que les femmes. Et quand elles accèdent à ce statut, les inégalités de salaire persistent.

En France, les 103 footballeuses professionnelles touchent en moyenne 3 500 euros brut par mois, hors primes. Ce qui est peu comparé aux 1 100 joueurs professionnels de Ligue 1 et Ligue 2, et leur 12 000 euros de salaire en moyenne - selon les derniers chiffres de la Ligue de football professionnelle. En volley-ball, les écarts sont moins importants.

Actuellement les 115 volleyeuses qui jouent comme professionnelles à temps plein touchent en moyenne 2 500 euros par mois, là où leurs collègues masculins perçoivent 3 000 euros.

Le rugby fait ici office de sport à part. Aucune joueuse de haut niveau n'a le statut de professionnelle. Mais la Fédération française de rugby tente de faire bouger les lignes. L'année dernière, pour la première fois en rugby à 7, 16 joueuses ont signé un contrat semi-professionnel. Une sorte de temps partiel permettant aussi aux sportives de se prévoir des temps de formation professionnelle. Officiellement la fédération ne communique pas sur le montant du salaire, mais selon nos informations, il avoisinerait les 1 000 euros mensuel.

Favoriser l'égalité des sexes et accroître la participation des femmes dans et par le sport est l'une des principales missions du Comité International Olympique (CIO). Au fil des années, la présence des femmes sur la scène olympique n'a cessé de croître grâce à l'action soutenue du CIO menée en coopération avec les Fédérations Internationales. Avec l'adoption en décembre 2014 de l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique, le CIO a réaffirmé sa volonté de travailler avec les FI, les CNO ainsi que diverses organisations nationales, régionales et internationales afin de multiplier les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes filles dans le sport et d'atteindre l'objectif de 50 % de concurrentes aux Jeux Olympiques.

Les membres de la commission femme et sport du CIO oeuvrent tout au long de l'année, dans leurs sphères de compétences respectives, pour sensibiliser l'opinion à la question de l'égalité des sexes et promouvoir les femmes dirigeantes. Parmi les initiatives importantes prises en matière de sensibilisation, citons la remise annuelle du Trophée du CIO « femme et sport », les Forums « femme et sport » pour l'Afrique et l'Asie ainsi que la conférence mondiale sur la femme et le sport.

4. Des avancées importantes

4.1. Sur le plan national

L'ensemble des ministères, dont le ministère chargé des sports, a participé, dès 2003, à l'élaboration de la charte « Pour l'égalité des hommes et des femmes », la France s'engage afin que cette préoccupation soit intégrée dans les politiques publiques, à tous les niveaux. En 2004, le ministère chargé des sports s'est notamment engagé dans cette direction.

Un groupe de travail national « Femmes et Sports » présidé par Madame Brigitte Deydier, a mené de nombreuses consultations et recherches autour de 2 thèmes :

- " l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes,
- " la pratique des jeunes filles et femmes dans les quartiers urbains sensibles.

Madame Bachelot, ministre de la santé et des sports et Madame Rama Yade, secrétaire d'Etat aux sports (à l'époque de leur mise en responsabilité) poursuivent l'ensemble de ces démarches en mettant l'accent sur la féminisation du sport que ce soit dans l'accès aux pratiques ou celui des responsabilités.

Cette stratégie très volontariste engagée par le Ministère, s'est articulée autour de 6 axes principaux :

- 1/ L'observation et l'analyse
- 2/ L'information, l'accompagnement et le conseil
- 3/ Le soutien financier et le suivi des actions correspondantes
- 4/ La valorisation et la promotion des bonnes pratiques
- 5/ Les formations - les certifications
- 6/ Le suivi et l'évaluation

4.2. Une réelle prise en compte de la pratique sportives des femmes : la conférence permanente du sport féminin

Madame Laura Flessel, ministre des Sports, et Madame Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, ont installé, dès septembre 2017, la Conférence permanente du Sport féminin.

Prolongement de l'opération des 4 saisons du sport féminin, dont l'un des enjeux était la mise en valeur du sport féminin dans les régions, la ministre et la secrétaire d'État avaient symboliquement décidé d'officialiser l'installation de la Conférence permanente du sport féminin à Valence en préambule d'une grande compétition féminine, le tour cycliste international d'Ardèche. Les deux ministres ont animé la première séance de cette instance, instituée par la loi du 1er mars 2017 sur l'éthique du sport, qui aura pour mission de faire progresser le sport au féminin en France.

Le Président de la République a fixé un objectif ambitieux : faire augmenter de 3 millions le nombre de personnes pratiquant une activité physique et sportive d'ici 2022. Pour l'atteindre, le développement du sport féminin est un axe majeur. C'est la raison pour laquelle la Conférence Permanente du Sport Féminin contribuera à une meilleure connaissance de la place du public féminin dans les pratiques sportives mais aussi à accroître l'accompagnement des acteurs en vue d'une meilleure structuration et de la professionnalisation du sport féminin.

Cette conférence permettra également d'engager une réflexion sur la médiatisation du sport féminin, mais aussi d'être attentif sur la place des femmes dans les instances et les structures sportives. Les différents acteurs qui composent cette assemblée rendront un rapport annuel et pourront faire des recommandations à tous ceux qui interviennent dans le champ du sport.

C'est le décret n° 2017-1059 du 10 mai 2017 relatif à la Conférence Permanente du sport féminin qui entérine cette avancée dans l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport :

Extraits :

"La Conférence permanente du sport féminin inscrit à son programme de travail les thèmes d'observation et d'étude relatifs à la place du public féminin dans le sport.

Elle propose toute recommandation visant à contribuer à la structuration du sport professionnel féminin, à une meilleure médiatisation des épreuves sportives féminines et à un égal accès des femmes aux pratiques sportives, à leur gestion, à leur gouvernance et aux fonctions d'encadrement. Elle veille à favoriser les échanges et le partage d'informations entre les acteurs concernés. Elle peut adresser des recommandations à tous les acteurs qui interviennent dans le champ du sport.

Elle présente chaque année au Gouvernement un rapport d'activité qui retrace la contribution de l'instance et celle des différents acteurs du sport. Ce rapport présente notamment un état de l'évolution de la place du public féminin dans le sport afin de contribuer à une meilleure connaissance des pratiques sportives féminines".

4.3. Sur plan européen

La France a assuré, d'avril 2002 à avril 2004, la présidence du réseau européen « Femmes et sports », structure informelle liée à la Conférence sportive européennes et rassemblant des représentants des gouvernements et des mouvements sportifs européens (43 États européens actuellement représentés).

Conçue dès l'origine dans le cadre d'une démarche partenariale entre le ministère chargé des sports et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), cette présidence avait pour objectifs de :

- " contribuer au développement d'une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes conforme aux recommandations du Groupe Européen « Femmes et Sports » et selon les principes de l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes
- " développer le réseau européen en renforçant les coopérations avec les pays du sud de l'Europe et le nouveau réseau des pays méditerranéens ;
- " échanger les savoir-faire et développer les coopérations multilatérales dans le but de promouvoir les projets « Femmes et sport » et d'accroître ainsi la démocratie dans la société ;
- " encourager les efforts nationaux et internationaux en vue d'améliorer la place des femmes aux postes de responsabilité pour garantir un meilleur équilibre des décisions ;
- " favoriser la présence de femmes dans toutes les délégations nationales lors des compétitions organisées en Europe et notamment aux Jeux Olympiques.

A l'occasion de chaque olympiade, l'ouverture de nouvelles épreuves féminines plus nombreuses que les nouvelles épreuves masculines permet de combler le décalage entre hommes et femmes.

Au fil des années, la participation des femmes aux Jeux Olympiques d'été, toutes nations confondues, s'est accrue, atteignant 42% aux Jeux de Pékin en 2008.

La délégation française comportait 126 femmes et 196 hommes, soit 39 % de femmes.

La délégation française paralympique quant à elle était composée de 39 femmes et 82 hommes, soit 32% de femmes.

Aux Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver la délégation française comportait 39 femmes et 69 hommes, soit 36 % de femmes, et la délégation paralympique était composée de 7 femmes et 18 hommes, soit 28% de femmes.

Des conférences du réseau européen « Femmes et sports » sont organisées tous les 2 ans. Elles sont l'occasion pour les pays membres de mettre en place une culture sportive de l'égalité des chances pour les deux sexes et d'échanger sur la mise en oeuvre des recommandations qui servent à atteindre cet objectif. La dernière conférence du réseau européen s'est tenue à Chypre en 2009.

Les programmes d'échanges sportifs, négociés en application d'accords bilatéraux, signés par la France avec une quinzaine d'Etats européens, offrent l'opportunité de confronter des expériences françaises et étrangères par l'inscription de points spécifiques « Femmes et sport ».

Focus :

« He for She » est un mouvement de solidarité pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Il vise à mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils s'engagent activement et pratiquement. Le constat actuel est que les femmes et les filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, partout dans le monde et cela est inacceptable. La lutte contre les stéréotypes et les inégalités n'est pas un enjeu uniquement « féminin » mais pose une question de société qui concerne aussi les hommes et que si l'on veut atteindre l'égalité un jour, les hommes aussi doivent s'exprimer, briser les tabous et les stéréotypes et s'engager.

En septembre 2016, Emma Watson lançait officiellement la campagne avec un discours très fort où elle s'interroge sur les préjugés liés au genre et la manière de s'en affranchir. Elle interpelle les hommes et leur demande : « Si je ne le fais pas, qui le fera ? Si je ne le fais pas maintenant, alors quand ? »

Pour concrétiser cette participation des hommes au mouvement HeForShe en faveur de l'égalité, ONU Femmes leur demande de signer l'engagement suivant :

« L'égalité des sexes n'est pas une problématique exclusivement féminine, c'est une question humaine nécessitant ma participation. Je m'engage à agir pour mettre fin à toutes les formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles sont confrontées. »

La question de la féminisation de la pratique sportive est un sujet en plein essor depuis une dizaine d'années. Il poursuit son développement, tant au niveau de la pratique qu'au niveau de sa promotion. Le sport est historiquement une activité créée par des hommes, pour des hommes. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le sport féminin prend de l'ampleur.

Aujourd'hui, les femmes font pleinement parti du paysage sportif. Elles prennent largement part à la pratique, investissent les postes à responsabilités... Si elle s'améliore, la situation reste cependant encore insuffisante.

Alors, comment développer le sport féminin ?

Tous les moyens sont bons, à commencer par une plus grande représentation du sport féminin dans les médias. En effet, la médiatisation semble la porte d'entrée et les choses évoluent : la part du sport féminin dans les médias est passée de 7% à 15% de la totalité des programmes sportifs.

Cette évolution a notamment été marquée par les récents succès de la diffusion de la finale du Top 8 sur France 4 ou encore des très bonnes audiences réalisées par W9 lors de la diffusion de la Coupe du monde de football féminin avec un record historique pour le quart de finale France-Allemagne en 2015.

Les choses bougent, mais très légèrement et trop lentement appelant au passage que « les stades de football restent des lieux très masculins, des lieux de possession et de pouvoir » jalousement gardés.

Les jeunes filles, bien que nombreuses à pratiquer du sport jusqu'au collège, abandonnent la pratique sportive une fois plus âgées. Il faut insister sur l'importance de l'éducation et de la mise en place d'une pratique mixte dès le plus jeune âge, « pour rassembler les pratiquants et les publiques ». seule une combinaison « d'outils et de leviers d'actions » permettra la mise en place « d'un cercle vertueux » et donc au sport féminin de se développer.

Enfin, l'accès des femmes aux postes à responsabilités semble essentiel ; ce dernier regrette qu'une seule femme soit à la tête d'une fédération olympique en France même s'il rappelle les efforts positifs d'acteurs influents comme la Française des Jeux.

Le sport au féminin n'est pas plus vertueux que le sport au masculin.

En revanche, il est tout autant porteur de valeurs sociales et économiques que le sport au masculin mais il est à ce jour insuffisamment exploité. Prendre conscience et investir sur « l'exploitation » de ces valeurs doit permettre aux acteurs sportifs, médiatiques et économiques de bénéficier d'une palette plus large ou d'un segment supplémentaire en matière de communication.

L'accueil de la coupe féminine de la FIFA par la France en 2019 saura probablement donner la voix à une génération très « mixed oriented » pour une représentation plus forte et équitable du sport féminin en France.

5. Le pôle ressource national (PRN) « sport, éducation, mixités, citoyenneté »

Une des missions du pôle ressource national (PRN) « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (installé sur le site d'Aix-en-Provence du CREPS Provence Alpes Côte d'Azur) est de développer un plan d'action d'accompagnement de la politique volontariste du ministère de la santé et des sports dans ce domaine.

Il constitue un lieu d'expertise, de conseil, de mutualisation des actions les plus pertinentes, en direction des établissements et des services déconcentrés du ministère chargé des sports, mais aussi des fédérations et

associations sportives, des collectivités locales et de toutes les structures investies sur ces thématiques.

Une chargée de mission nationale « sport, famille et pratiques féminines » a été nommée au sein de la direction des sports et demeure l'interlocutrice des services déconcentrés.

Des coordonnateurs (trices) régionales sont chargés d'animer une équipe de projets régionaux au sein desquels la thématique « femmes et sport » prend toute sa place.

Dans le cadre des conventions d'objectifs passées annuellement entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives, les fédérations bénéficient de subventions pour des actions spécifiques « Femmes et sport » telles que des actions d'accompagnement des dirigeantes ou entraîneurs, des actions spécifiques pour permettre l'accès des jeunes filles à la performance, des actions de sensibilisation, des actions promotionnelles.

Dans le cadre du programme national de développement de l'emploi sportif qualifié, 14 fédérations sportives menant des politiques significatives en matière de développement et de promotion du sport féminin ont bénéficié pendant 2 ans d'emplois intégralement financés par l'Etat.

A voir :

" Frises « Femmes, sport, éducation et citoyenneté... Toute une histoire » :

<http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/ou-tils/frises.pdf>

" Le répertoire 2012 des dispositifs « femmes et sports » : <http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/dispo12.pdf>

" L'annuaire des commissions féminines au sein des fédérations sportives et des groupements sportifs :

<http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/annu12.pdf>

" Le site du conseil de l'Europe en matière d'égalité Femme/homme :

http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/default_FR.asp

6. La place du sport féminin dans les politiques sportives locales

Pour développer le sport féminin, il faut chercher à être proactif et induire le changement des comportements des femmes à l'égard du sport ; les ressources en marketing sont mobilisables pour opérer ce changement. Il faut également se poser la question de la pratique des femmes et encore aujourd'hui celle de la pratique en famille. S'adresser aux femmes oblige à prendre en compte un système qui intègre les enfants, le conjoint....

Il faut donc agir avec les acteurs et non contre eux et déconstruire un certain nombre de comportements qui cantonnent la femme aux seconds rôles : c'est la raison pour laquelle un travail de formation des acteurs clés du système ceux qui encadrent et managent est indispensable. Autant que l'offre sportive, les lieux de pratique et la rationalisation de l'espace sont également à prendre en compte.

A lire :

L'étude, « panorama du sport féminin et enjeux stratégiques, 2017 » propose un état des lieux aussi précis que possible de la pratique sportive des femmes et essaie de quantifier son poids économique et démontre en quoi le sport féminin est un secteur porteur pour l'ensemble des acteurs du sport.

<https://www.sponsors.com/.../659-panorama-du-sport-feminin-et-enjeux-strategiques->

7. Eléments de réflexion

« Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations, Catherine Louveau » 2012

« Les inégalités et les discriminations entre les sexes perdurent à tous les niveaux de la pratique sportive : accès à la pratique et aux diverses disciplines sportives, place dans le sport de haut niveau, accès aux postes de responsabilités, invisibilité ou présence conditionnelle dans les médias.

Concernant l'accès au sport la distance entre les femmes cadres ou travaillant dans le tertiaire et les femmes ouvrières et agricultrices, ayant souvent connu des scolarités courtes, est toujours considérable à l'aube du XXI^e siècle. Les trois quarts des femmes ne pratiquant aucune activité physique sont employées ou ouvrières. Quelle que soit la position sociale, les hommes ont toujours plus de probabilité de pratiquer du sport.

Ce constat d'une sous-représentation des femmes des milieux populaires perdure parmi les filles adolescentes.

En théorie et réglementairement, les femmes peuvent pratiquer tous les sports.

Dans les faits, une quarantaine comptent moins de 20% de femmes ; il y a toujours très peu de femmes dans les sports considérés comme « masculins », tels le rugby, les sports de force, de combat rapproché, les sports à risque et motorisé, etc.

Elles y sont minoritaires et surtout encore très malvenues. Le football n'a pas connu cet « engouement » annoncé par les media après 1998, la FFF (fédération française de football) comptant à ce jour moins de 3% de femmes.

Plus généralement, les femmes ne représentent qu'un tiers des licenciés, moins de 40% des sportifs de haut niveau « aidés » et elles sont sous-représentées dans les postes d'encadrement.

Des déclarations de principe sur la mixité et au mieux la parité existent de longue date au plan national et international (CIO). Sans effet voyant sur les faits ainsi qu'on peut l'observer en France puisqu'elles représentent moins de 10% des cadres techniques et administratifs.

Un procès de virilisation

Les inégalités et discriminations prennent souvent la forme d'un procès de virilisation qu'il faut bien qualifier d'incessant. Si la femme « active » et musclée est un modèle donné comme positif (comme signe de tonicité, de « forme »...), nombre de sportives performantes demeurent questionnées quant à leur identité de « vraies femmes ».

En particulier dans des sports dans lesquels elles sont peu nombreuses et que l'histoire et la culture ont dévolus aux hommes (foot, rugby, boxes, cyclisme, haltérophilie...).

C'est justement un « trop de virilité » qui a amené, dans les années soixante, la mise en place de contrôles de féminité pour toutes les sportives concourant au niveau international. Elles devaient prouver être de « vraies femmes ». Toujours mis en oeuvre partant d'un « doute visuel » [sic], ces contrôles relèvent d'une pratique discriminatoire n'admettant pas, pour les femmes, les différents morphotypes existant parmi les femmes comme parmi les hommes.

Leur invisibilité dans les médias est extrêmement significative : 80% du temps consacré au sport sur les chaînes hertziennes ne montre que des hommes. Elles sont d'autant moins médiatisées qu'elles font du foot, du rugby, de l'haltérophilie, de la lutte etc.

C'est-à-dire des activités jugées « non féminines » et dites « non vendables » (ce que les audiences lors de retransmissions de matches de handball ou de football en 2012 démentent d'ailleurs). Alors que leurs performances et compétences sont avérées, et peut-être même à cause de cela, les sportives sont de plus en plus enjointes aujourd'hui de s'exposer dans le registre de la femme séduisante ; les tenues qu'on leur demande de porter dans les compétitions de haut niveau, voire qu'on leur impose (moulantes, jupettes obligatoires, etc.), les images de nombre d'entre elles, publicitaires ou « sportives » attestent d'une sexualisation exacerbée de leur présentation. Elles ont un « prix » à payer pour la médiatisation de leurs performances.

Pourquoi tant de discriminations ?

Toute l'histoire du sport s'est construite par et pour les hommes. Depuis le XIX^e/siècle, il a été pensé et organisé pour former les hommes à la masculinité et à la virilité, pour qu'ils deviennent, de « vrais hommes ». Hommes et femmes sont certes différents mais ces différences, entre autres morphologiques, sont pensées et incorporées comme une infériorité naturelle, alors qu'il s'agit d'une construction culturelle, sociale, alimentant des représentations ; c'est sur ces différences naturalisées (le sexe « faible ») que se sont ancrées, socialement et politiquement, les inégalités et les discriminations.

Car sur les faits et les processus à l'oeuvre dans la production de ces inégalités, deux niveaux sont engagés. D'un côté, ce qui relève de la culture, du social, de situations conjoncturelles constituant des conditions d'impossibilité, des « obstacles », s'agissant de l'accès des femmes aux pratiques sportives et plus généralement au monde du sport.

Ces inégalités relèvent par ailleurs de l'institution, id est des modes d'organisation du sport moderne et contemporain, de choix politiques attestés par des discours, des textes, des lois. Si des conditions sociales, géographiques produisent des inégalités, la place des femmes et des deux sexes dans les pratiques sportives est en même temps tributaire du niveau institutionnel et politique.

Comment en finir avec ces inégalités ?

Il faut inlassablement rendre visibles ces inégalités et discriminations. Depuis plusieurs décennies de revendications et de vigilance, et en dépit des lois, les changements concernant les conditions de vie et activités des femmes sont décevants, elles demeurent assignées à des places, fonctions, métiers, sous-représentées, inégalement traitées.

Quand on laisse « faire les choses », par souci égalitaire, les pratiques dominantes ont toutes probabilités de se reconduire, les logiques de distinction et de discrimination tendent alors à se reproduire. Les recommandations de toutes sortes n'ont pas manqué mais elles demeurent très souvent au rang de principes incantatoires. Les démarches volontaristes sont désormais nécessaires ; les lois et textes existants, incitatifs voire anti-discriminations doivent être appliqués sous peine de sanctions.

La différenciation et les inégalités entre les sexes n'attendent pas le nombre des années, autre plan d'action nécessaire. Les catégorisations sexuées, « masculinité » et « féminité », ainsi que les rapports sociaux entre les sexes s'incorporent.

C'est pourquoi le sport et l'éducation physique doivent constituer des occasions de mise en évidence des inégalités et d'apprentissage de l'égalité.

Les enseignants, éducateurs et animateurs doivent bénéficier d'une formation à l'égalité. Inégalités et discriminations ont donc souvent partie liée.

L'égalité est une question de traitement, de considération, d'importance, tant au tant au plan des lois que des pratiques et des représentations. L'égalité est donc politique.

Catherine Louveau est sociologue, professeur en Staps à l'université Paris-Sud. La Revue du projet, n° 18, juin 2012

1. ^ Source : enquête menée en 2003 par le ministère chargé des sports, le ministère de la culture et l'INSEE.
2. ^ Près de 34 % en 2006 - source : Ministère chargé des sports.
3. ^ Règle 2, paragraphe 7, Charte olympique, état en vigueur au 07.07.2007.